

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 € à 59 999 €	5 000 €	
De 60 000 € à 99 999 €		8.50 %
De 100 000 € à 149 999 €		7.50 %
De 150 000 € à 199 999 €		6.90 %
De 200 000 € à 359 999 €		6.50 %
De 360 000 € à 399 999 €		6.25 %
De 400 000 € à 499 999 €		5.90 %
A partir de 500 000 €		5.50 %

LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT
0 à 40 m ²	13 € dont 2 € pour l'EDL
40 à 60 m ²	11 € dont 2 € pour l'EDL
60 à 100 m ²	10 € dont 2 € pour l'EDL
100 m ² et +	9 € dont 2 € pour l'EDL

Dans la limite du plafond de 13 Euros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation :

13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail :

1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire (dont 2€ du m² pour l'EDL)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 01.11.2019

AJP IMMOBILIER GRAND NANTES | CPI 4401 2018 000 031 385 - SARL au capital de 200 000 euros - Garantie financière BPA GRAND OUEST - RCS 493 267 652